

Protocole



pHARe Programme de lutte contre
le harcèlement à l'école

Présentation

pHARe

Programme de lutte contre
le harcèlement à l'école

Tous acteurs contre le harcèlement

«Le programme pHARe : un plan de prévention à destination des écoles et établissements pour circonscrire au plus tôt toute situation de harcèlement ou de cyberharcèlement.»



Une communauté protectrice engagée pour lutter contre le harcèlement :

- des équipes formées au repérage et à la prise en charge des situations ;
- des personnels, des parents et des partenaires des écoles sensibilisés et impliqués dans la démarche.
- Chaque école / établissement rédige et met en œuvre un protocole pour prévenir et traiter chaque situation de harcèlement.



Parents, vous aussi vous avez un rôle à jouer !

Votre enfant est ou semble impliqué dans une situation de harcèlement ?

Parlez-en immédiatement avec
un adulte de l'école,
du collège ou du lycée

- Votre alerte sera transmise au directeur de l'école ou au chef d'établissement.
- Elle sera traitée et suivie dans le cadre du protocole pHARe mis en place dans l'établissement.

Appelez les numéros nationaux gratuits

30 18 Harcèlement, cyberharcèlement
31 14 Prévention du suicide
119 Signalement maltraitance

Ligne directe pour contacter l'équipe
académique de lutte contre le harcèlement

0808 800 209

NON AU HARCÈLEMENT

www.education.gouv.fr/non-au-harcèlement

pHARe

Programme de lutte contre
le harcèlement à l'école

Une priorité nationale

La cellule intervient sur des situations de brimades ou d'intimidations subies par un élève, de la part d'un groupe ou d'un seul intimidateur.

Les violences subies sont dissymétriques et répétitives. Elles ont une incidence sur la santé, le moral, le comportement ou la scolarité de la victime.



Modalités d'intervention

Le protocole est déclenché après évaluation des éléments du signalement. Deux personnes se déplacent dans les plus brefs délais dans l'école. L'intervention est ciblée et courte (2 interventions minimum sur 15 jours).

Pour l'élève cible

- Il est entendu, considéré et entouré.
- Il bénéficie d'autant d'entretiens que nécessaires
- Les parents sont rencontrés et informés.

Pour les autres

- Intimidateurs et témoins directs ou indirects sont entendus séparément.
- 2 entretiens de 3 minutes maximum espacés d'une à deux semaines.

Objectifs

- Mettre un terme immédiat aux brimades.
- Nouer une alliance de confiance avec l'enfant cible et sa famille.
- Provoquer un mouvement d'empathie, au sein du groupe et mettre en œuvre des solutions pour apporter une aide.
- Inhiber les comportements d'intimidateurs et de brimades au sein du groupe.



Informations sur la méthode

La méthode est non blâmante et n'est pas accusatoire. Elle demande d'agir.

Il n'y a pas d'enquête, de débat, d'investigation : on ne questionne pas la vérité de la situation. L'objectif est de mettre un terme aux brimades, tout de suite.

→ Les élèves sont responsabilisés face à une situation préoccupante. Ils doivent agir à leur niveau et selon leurs moyens.

→ Une alliance est forgée avec l'élève cible et avec sa famille : il est entendu et considéré, mais aussi entouré.

→ Les entretiens sont courts et envoient un message simple et clair : « C'est préoccupant. Il faut agir. »

NON AU HARCÈLEMENT

www.education.gouv.fr/non-au-harcèlement

Le programme PHARE, qu'est-ce que c'est ?

pHARe Programme de lutte contre le harcèlement à l'école

MON ÉTABLISSEMENT S'ENGAGE CONTRE LE HARCÈLEMENT À L'ÉCOLE



Dès septembre 2021
pHARe généralisé
à tout le territoire

10
élèves-ambassadeurs
par établissement



QU'EST-CE QUE LE PROGRAMME PHARE ?

Un plan de prévention du harcèlement à destination des écoles et des établissements fondé autour de 8 piliers :

1. **Mesurer** le climat scolaire.
2. **Éduquer** pour prévenir les phénomènes de harcèlement.
3. **Former** une communauté protectrice de professionnels et de personnels pour les élèves.
4. **Intervenir** efficacement sur les situations de harcèlement.
5. **Associer** les parents et les partenaires et communiquer sur le programme.
6. **Mobiliser** les instances de démocratie scolaire (CVC, CVL) et le comité d'éducation à la santé, à la citoyenneté et à l'environnement.
7. **Suivre l'impact** de ces actions.
8. **Mettre à disposition** une plateforme dédiée aux ressources.

Qu'est-ce que le harcèlement ?

Le harcèlement se définit comme une violence répétée qui peut être verbale, physique et/ou psychologique. Le phénomène se prolonge parfois en ligne, on parle alors de cyberharcèlement.

Ministère de l'éducation nationale

Harcèlement scolaire : les sanctions pénales

"**Art. L. 111-6 du code de l'éducation** - Aucun élève ou étudiant ne doit subir de faits de harcèlement résultant de propos ou comportements, commis au sein de l'établissement d'enseignement ou en marge de la vie scolaire ou universitaire et ayant pour objet ou pour effet de porter atteinte à sa dignité, d'altérer sa santé physique ou mentale ou de dégrader ses conditions d'apprentissage. Ces faits peuvent être constitutifs du **délit de harcèlement scolaire** prévu à l'article 222-33-2-3 du code pénal."

Les peines sont graduées selon les conséquences subies par la victime.

Aucune ITT, ou ITT inférieure ou égale à 8 jours

3 ans d'emprisonnement • 45 000 € d'amende

ITT supérieure à 8 jours

5 ans d'emprisonnement • 75 000 € d'amende

Suicide ou tentative de suicide de la victime

10 ans d'emprisonnement • 150 000 € d'amende

Source : Code pénal, dispositions relatives au harcèlement scolaire.

Les 3 caractéristiques du harcèlement en milieu scolaire

- 1. La violence** : c'est un rapport de force et de domination entre un ou plusieurs élèves et une ou plusieurs victimes.
- 2. La répétition** : agressions qui se répètent régulièrement.
- 3. L'isolement** : la victime est souvent isolée, plus jeune, faible physiquement, et dans l'incapacité de se défendre.

Sur quoi le harcèlement est-il fondé ?

Le harcèlement scolaire repose sur le rejet de la différence et la stigmatisation de certaines caractéristiques de la victime :

- **Apparence physique** (poids, taille, cheveux)
- **Sexe et identité de genre** (sexisme, garçon jugé efféminé, fille jugée masculine), orientation sexuelle réelle ou supposée
- **Handicap** (physique, psychique ou mental)
- **Troubles de la communication** (bégaiement, bredouillement)
- **Appartenance à un groupe social ou culturel**

Harcèlement : Apprends à repérer les "signaux faibles"

Identifier les changements discrets pour favoriser la solidarité entre élèves.

Les signes qui ne trompent pas (Chez ton camarade)



Un changement d'humeur et d'attitude

Paraître soudainement triste, stressé, fatigué ou participer beaucoup moins en classe.



L'isolement et l'évitement

Rester seul dans la cour ou éviter certains lieux comme la cantine et les couloirs.



Des absences plus fréquentes

Manquer les cours ou arriver souvent en retard de manière inhabituelle.

Les signes au sein du groupe (L'exclusion)



L'humour qui blesse

Des moqueries ou critiques répétées qui sont présentées comme de simples "blagues".



Le rejet numérique

Exclure volontairement un camarade des groupes de discussion

La solidarité bienveillante



La solidarité bienveillante

Signaler ces signes aux adultes pour aider un camarade en difficulté.

Lieux de vigilance





Notre école est actuellement au **niveau ...** du programme PHARE

🏆 Niveau 1 : Engagement

Équipe : 5 personnels formés.

Parents : Information sur le protocole.

Action : Participation à la *Journée Non au harcèlement*.

🏆 Niveau 2 : Approfondissement

Élèves : 10h d'apprentissage annuelles

Parents : Atelier de sensibilisation dédié.

Action : Participation au *Prix Non au harcèlement* ou *Safer Internet Day*.

🏆 Niveau 3 : Expertise

Climat scolaire : Enquête locales.

Partage : Un membre devient formateur pour le secteur.

Parents : Réseau de "parents-ambassadeurs".

Action : Mobilisation sur un 3e temps fort annuel.

Actions mises en œuvre à l'école pour atteindre les atteindre :

- ...

- ... **(A lister)**



Protocole pHARe déclenchement

1. La situation peut être révélée à l'école par :

- l'élève-cible
- les parents de l'élève
- un témoin (élève ou autre)
- l'équipe éducative
- la plateforme académique (3018)
- l'IEN

Un élève ne va pas bien, il est en souffrance.

2. L'équipe enseignante se réunit pour évaluer la situation : Harcèlement ou pas ?

3. Si situation de harcèlement : Transmission des informations par mail à l'IEN par l'intermédiaire d'une « fiche alerte » :

- description des faits
- signes observés chez la cible.

Dans tous les cas, soutien à l'élève cible.

4. Analyse de la situation par l'équipe pHARe, sur demande de l'IEN

Mise en place du protocole de l'équipe ressource pHARe de la circonscription

MPP : Méthode de préoccupation partagée

Objectifs : La situation d'intimidation doit cesser. L'élève cible (victime) doit être entendu et protégé.

On doit créer une préoccupation qui doit être partagée par le groupe.

- ✓ **approche non blâmante**
- ✓ **faire réfléchir aux comportements de chacun**
- ✓ **porter un intérêt à la situation de l'élève cible**
- ✓ **amener le groupe à comprendre qu'il peut avoir un rôle à jouer dans la résolution de la situation**
- ✓ **pas de sanction directe à l'issue des entretiens**

Les entretiens se réalisent sur 15 jours.

Un suivi de la situation par l'équipe se fait après les interventions.

Les actions menées en classe

10h d'enseignement consacrées au harcèlement du CP au CM2.

Les élèves du CE2 au CM2 répondent au questionnaire sur le harcèlement. Une grille d'auto-évaluation qui peut être nominative ou anonyme permet d'évaluer le climat de l'école et le sentiment d'insécurité chez les élèves.

L'ensemble des élèves bénéficiera d'interventions (A compléter selon vos actions prévues dans l'année)

Propositions de vidéos montrées aux élèves

Quelques exemples... insérez vos liens

https://podeduc.apps.education.fr/video/124436-projet-phare-harcèlement/?is_iframe=true

<https://tube-numerique-educatif.apps.education.fr/w/2ER9xPyWHf2KvK9V69zUNp>

10 films d'animation pour sensibiliser au harcèlement et à la violence à l'école :

<https://emc-efg.dsden60.ac-amiens.fr/201-10-films-d-animation-pour-sensibiliser-au-harcèlement-et-a.html>



Si tu es victime

1. Se confier

N'aie pas honte ou peur des représailles !

Ose te confier à un adulte de l'école, à tes parents, à ton grand frère ou à ta grande sœur. Ne laisse jamais la situation s'installer dans le temps.

2. Se protéger

Pour éviter tout problème sur Internet, ne donne jamais de détails sur ta vie privée et réfléchis avant de diffuser des photos. Ne donne jamais tes mots de passe, ce sont des informations très personnelles.

3. Eviter les réseaux sociaux

L'âge légal pour s'inscrire, seul, sur un réseau social est maintenant fixé à 15 ans. (La loi a été promulguée le 7 juillet 2023. Elle a été publiée au Journal officiel du 8 juillet 2023.) Mais, si tu vas quand même sur les réseaux sociaux, ce doit être avec l'accord de tes parents et ils doivent pouvoir vérifier ce que tu regardes.

10 CONSEILS contre le harcèlement

4. Téléphoner

Si tu es victime de harcèlement à l'école, tu peux appeler le numéro gratuit 3018.

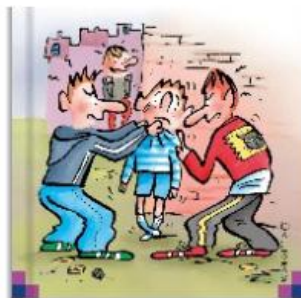
5. Faire du lien

Par l'intermédiaire de l'équipe ressource de circonscription « Non au harcèlement », tu seras accueilli, écouté ainsi que tes parents si nécessaire.



9. Se comporter en bon camarade

Se montrer attentif et bienveillant avec ses camarades sont des qualités à entretenir et développer.



Si tu es témoin

6. Soutenir

Bien souvent, les élèves victimes de harcèlement sont mis à l'écart de la classe. Ne participe pas à cet isolement forcé et va plutôt parler à l'élève concerné.

7. Ne pas rire

Si l'élève intimidateur ne trouve pas de témoins pour rire de ses méchancetés, il va arrêter plus vite.

8. En parler

Adresse-toi à un adulte de l'école si tu es témoin d'un cas de harcèlement. C'est très important de dénoncer si tu constates qu'un élève se fait harceler par d'autres. Et n'aie pas peur que les autres te traitent de « balance ». Au contraire, c'est très courageux de ta part. Ainsi, tu agis en super-héros !

10. Convaincre

Si l'intimidateur fait partie de ton groupe d'amis, essaie de le raisonner et de comprendre pourquoi il a besoin d'agir ainsi. Souvent, vouloir faire mal aux autres indique que l'on ne va pas bien, qu'on a aussi besoin d'aide.

Victimes ou témoins



NON AU HARCÈLEMENT

Pour tout renseignement ou signalement
ÉLÈVES, PARENTS, PROFESSIONNELS, APPELEZ LE

Numéro d'appel national

➔ 3018

Numéro d'appel académique

➔ 0808 800 209

numéros gratuits anonymes et confidentiels

OU ENVOYEZ UN MAIL À
contact.harcèlement@ac-nancy-metz.fr